



Levallois Perret, le 23 mai 2014

POUR UN JUSTE PARTAGE DES PROFITS

Le profit à court terme contre la Recherche et le Développement

Le 14 mai dernier, l'Assemblée Générale des actionnaires Thales a voté une hausse du dividende par action, et ce pour la troisième année consécutive. Le dividende, successivement passé de 0.78€ (2011) à 0.88€ (2012), est à présent à 1.12€ par action, soit 27% d'augmentation de 2012 à 2013 ! Motif ? Thales doit distribuer 35 % du résultat pour coller aux pratiques « du marché ». C'est qui, « le marché » ? Globalement les mêmes acteurs dans les conseils d'administrations du CAC 40.

Ainsi, 220 M€ seront versés pour les actionnaires, soit 48 M€ de plus que l'année dernière tandis que la Participation distribuée aux salariés chute elle à 15 M€ !

Cette redistribution, et au moins son augmentation, prive ainsi le Groupe THALES de capacités d'investissement et de R&D. Compte tenu de la crise financière de notre principal client, l'Etat Français, il eut été préférable d'investir dans l'avenir pour renforcer le Groupe face à la concurrence mondiale ! Malheureusement, les Etudes Non Financées connaissent une croissance beaucoup plus faible que le dividende quand ce n'est pas l'encéphalogramme plat.

Les actionnaires du Groupe en ont décidé autrement, en privilégiant le profit à court terme et leurs intérêts au détriment de ceux du Groupe.



La Prime de partage des profits

De par la loi, ce choix d'augmentation du dividende trois années de suite, oblige la Direction à entrer dans une négociation au titre de la prime de «Partage des Profits». Nous avons connu cette situation les deux années passées.

Lors de cette négociation, la CFDT pointera cinq éléments à prendre en considération :

- L'augmentation de 27% sur un an du dividende, mais aussi de 124 % en 4 ans (de 0,50 € à 1,12 €).
- L'augmentation de 29% du cours de l'action entre mai 2013 et fin avril 2014.
- Une politique salariale de 2,5% dans le Groupe.
- L'effondrement de la participation mutualisée : 15 M€ cette année soit une baisse de 35% par rapport à 2013. En chute continue depuis 2010 (51 M€ soit moins 70%).
- Et enfin, la «croissance nulle» de la prime de partage des profits : 200€ en 2012 et en 2013.

Nous avons écrit dans ce sens à la direction générale et nous sommes en attente d'une réponse. La proposition de 1.12€ étant très supérieure à la moyenne des deux années précédente, la CFDT attend et revendique une décision éthique pour l'ensemble des salariés du groupe qui ne saurait être inférieure à celle faite aux actionnaires. A défaut, les salariés seront en droit de penser qu'une fois encore, le capital l'emporte sur l'investissement et le travail.

La baisse de la Participation 2013 versée en 2014

Le montant de la Participation est maintenant connu. Il est pour cette année de 15 M€ et la chute continue depuis 2010, (le montant était 51 M€) représente une baisse de 70%.

Comment cette situation est-elle possible, alors que les résultats sont meilleurs cette année et que le dividende de l'actionnaire est en très forte augmentation ?

Les salariés peuvent s'interroger à juste titre.

Réponse : Un changement dans les règles fiscales vient éclaircir ce mystère. En effet, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) perçu par l'entreprise ne compte plus dans l'assiette fiscale de calcul de la Participation et celle-ci baisse mathématiquement. Elle baisse même à un tel point que des entreprises importantes du Groupe n'auront rien versé cette année au fonds mutualisé.



Prime d'Intéressement 2013 versée en 2014

Dans certaines entreprises du Groupe, les salariés vont percevoir une prime d'intéressement, si bien entendu un accord existe et si les conditions fixées par ce dernier sont remplies. Le montant et les conditions de versement de cette prime d'intéressement due au salarié varient en fonction des critères fixés par l'accord. Mais d'autres salariés dans d'autres entreprises du Groupe n'auront pas cette chance et une fois de plus, ils ne toucheront rien.

Un accord d'Intéressement Groupe, pourquoi pas ?

Face à ce constat que la CFDT trouve injuste, nous avons demandé à la direction générale d'ouvrir dans le cadre de l'agenda sociale du Groupe, des discussions sur une possible mise en place d'un intéressement Groupe.

Thales est constitué d'entreprises filiales, juridiquement indépendantes mais qui sont reliées entre elles par une stratégie commune et des liens financiers, économiques, opérationnels et humains importants. La CFDT, très

attachée aux notions de solidarité et de justice, veut explorer l'idée d'associer les salariés issus d'entreprises différentes, en réaffirmant l'interdépendance qui les unit et en les associant aux résultats. Bien entendu, si nous devons rentrer dans des négociations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, nous rappellerions notre revendication constante : découpler et supprimer le plafonnement de la participation et l'intéressement à 4%.

A suivre...

